



VILLE de RODEZ

COMMUNICATION DE DOCUMENT(S) ADMINISTRATIF(S)
Demande de consultation / reproduction

L'accès aux documents administratifs est régi par les lois
du 17 juillet 1978 et du 12 avril 2000

N°

M Mme Prénom : Nom :

OU Raison sociale :

Adresse :

Tél : E-mail :

Date de la demande :

1. Liste des documents à consulter * :

-
-
-
-

La consultation se fait à l'Hôtel de Ville - 12 000 RODEZ, aux horaires habituels d'ouverture.

2. Liste des documents à reproduire * :

-
-
-
-

Modalités de transmission souhaitées :

- Envoi par courrier électronique à l'adresse ci-dessus renseignée
- Envoi postal à l'adresse ci-dessus renseignée
- Mise à disposition à l'Hôtel de Ville - 12 000 RODEZ

* Le demandeur doit formuler sa demande de façon précise.

3. Vos engagements :

Je certifie avoir pris connaissance des lois mentionnées ci-dessus.

Je m'engage à faire usage des informations obtenues conformément aux dispositions légales et à ne pas les utiliser à des fins commerciales ni contraires à l'ordre public.

Date :

Signature :

- À déposer à L'Hôtel de Ville - 12 000 Rodez

OU - A retourner par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville- Direction de l'administration générale - BP 31 19 - 12031 RODEZ Cedex 9

COMMUNICATION DE DOCUMENT(S) ADMINISTRATIF(S)

N°

- Accusé de réception -

Par la présente, j'accuse réception du (des) document(s) demandé(s) ci-dessus référencé(s).

A Rodez, le/...../ 2013

Signature :